

## **Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chat (Décret 2022-2012 du 18 juillet 2022)**

Adopter un chat est une décision importante qui engage sur le long terme, souvent pour 15 à 20 ans. Avant de se lancer, il est essentiel de s'interroger sur sa disponibilité, son environnement, ses moyens financiers et son organisation (notamment en cas d'absence ou de vacances). Il faut aussi considérer la personnalité du chat, être conscient qu'il s'agit d'un être sensible capable d'émotions, qui nécessite du temps, de la patience et une compréhension fine de ses besoins. Une bonne socialisation dès les premiers jours est cruciale, tout comme une familiarisation progressive avec les humains et, éventuellement, d'autres animaux.

### **Besoins de l'animal**

Le bien-être animal, tel que défini par l'ANSES, repose sur la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et des attentes propres à l'animal. Respecter les « cinq libertés » fondamentales est indispensable : absence de faim, soif, inconfort, douleur, peur, et possibilité d'exprimer ses comportements naturels. Un chat a besoin d'une alimentation adaptée (carnivore strict), d'accès libre à l'eau fraîche, d'un environnement calme pour manger, de plusieurs zones de repos en hauteur, et d'une litière propre, située à l'écart des zones d'alimentation et d'activité.

Le logement doit être sécurisé (fenêtres, balcons, absence de plantes toxiques) et bien organisé pour limiter le stress. Les chats ont besoin d'activités physiques et mentales : perchoirs, cachettes, griffoirs et jouets sont essentiels, surtout pour les chats d'intérieur. Contrairement aux idées reçues, le chat n'est pas toujours solitaire ; ses besoins d'interactions varient selon son caractère et ses expériences. Il est important de respecter ses limites, éviter de le déranger quand il dort, ne pas le porter par la peau du cou à l'âge adulte, et toujours superviser les interactions avec les enfants.

Lorsque vous accueillez un chat, ce dernier doit prendre ses marques et une acclimatation d'un mois minimum est nécessaire. Durant ce délai, le chat ne devra pas sortir à l'extérieur. Lors des premières sorties, il est nécessaire de surveiller l'animal.

Le chat est un animal territorial qui a besoin que son espace soit aménagé selon ses besoins. L'environnement doit comporter des zones distinctes :

Une zone pour se nourrir : au calme, loin de la litière. Une zone pour éliminer : le bac à litière doit être placé dans un endroit calme, accessible et adapté à la taille de l'animal. La litière doit être nettoyée quotidiennement. Une zone pour dormir et se reposer : le chat dort en moyenne 15 à 18 heures par jour. Il faut lui offrir plusieurs couchages confortables, idéalement en hauteur et isolés des zones de passage, surtout pour les chats anxieux. Des zones d'activités : le chat a besoin de stimulations physiques et mentales. Des arbres à chats, griffoirs, jouets, tunnels, cachettes, perchoirs sont indispensables, en particulier pour les chats vivant exclusivement en intérieur.

## **Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chat (Décret 2022-2012 du 18 juillet 2022)**

Le chat est un carnivore strict. Il est recommandé de laisser à disposition plusieurs petites prises alimentaires, car le chat grignote souvent au cours de la journée, de proposer une nourriture de qualité, adaptée à son âge, son état de santé, et ses besoins particuliers et de veiller à ce que l'eau soit toujours propre et fraîche, voire en mouvement (les fontaines à eau encouragent certains chats à boire davantage, ce qui est essentiel pour prévenir les problèmes urinaires).

### **Règlementation et obligations relatives à l'identification de l'animal**

L'identification du chat (par puce électronique ou tatouage) est obligatoire avant l'âge de 7 mois et avant toute cession. Elle garantit la traçabilité et la protection de l'animal en cas de perte ou de vol, et nécessite de mettre à jour ses informations auprès de l'I-CAD.

Enfin, il est interdit d'exercer des mauvais traitements ou d'abandonner un animal, sous peine de lourdes sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 4 ans de prison et 60 000 euros d'amende.

### **Implications financières et logistiques**

Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif :

Les soins vétérinaires (visites annuelles, vaccins, traitements antiparasitaires) sont incontournables, même pour un chat qui ne sort pas. Certains chats nécessitent des soins spécifiques comme le brossage ou la coupe des griffes. La stérilisation permet d'éviter des comportements désagréables, certaines maladies, et surtout les portées non désirées, cause majeure d'abandon.

Enfin, l'entretien d'un chat implique un budget non négligeable : environ 30 €/mois pour la nourriture (dépense pouvant varier en fonction de l'âge et des besoins du chat), 10–25 €/mois pour la litière, 50–200 €/an pour les soins vétérinaires de base.

Pour les frais vétérinaires, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles. Les frais vétérinaires incompressibles pour un chat sans problème de santé particulier sont compris entre 100 et 300 euros par an (vaccination, antiparasitaires, ...). De plus, vous n'êtes pas à l'abri que votre animal contracte une maladie ou ait un accident qui nécessitent des soins coûteux. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes, pouvant aller de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires. Il faut aussi anticiper les frais de garde en cas d'absence.

Adopter un chat, c'est s'engager à répondre à ses besoins tout au long de sa vie, y compris lorsqu'il vieillit et que ses soins deviennent plus complexes et coûteux.

## ENGAGEMENT

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Ce certificat est délivré par Estelle FONTENAY habilitée à délivrer ce certificat conformément à l'article L216.6-1 Du code rural, soit en l'occurrence l'attestation de connaissance (ACACED Chien - Chat) délivrée par la DRAF de l'Occitanie.

L'adoptant ;

Je soussignée ..... résidant à ..... atteste avoir pris connaissance de toutes les informations de ce certificat avant de respecter un délai légal de 7 jours avant l'adoption de .....

Fait à ..... le .....

Signature de l'acquéreur précédée de la mention manuscrite ***"Je m'engage à respecter les besoins et l'intégrité de l'animal cédé tout au long de sa vie"***.